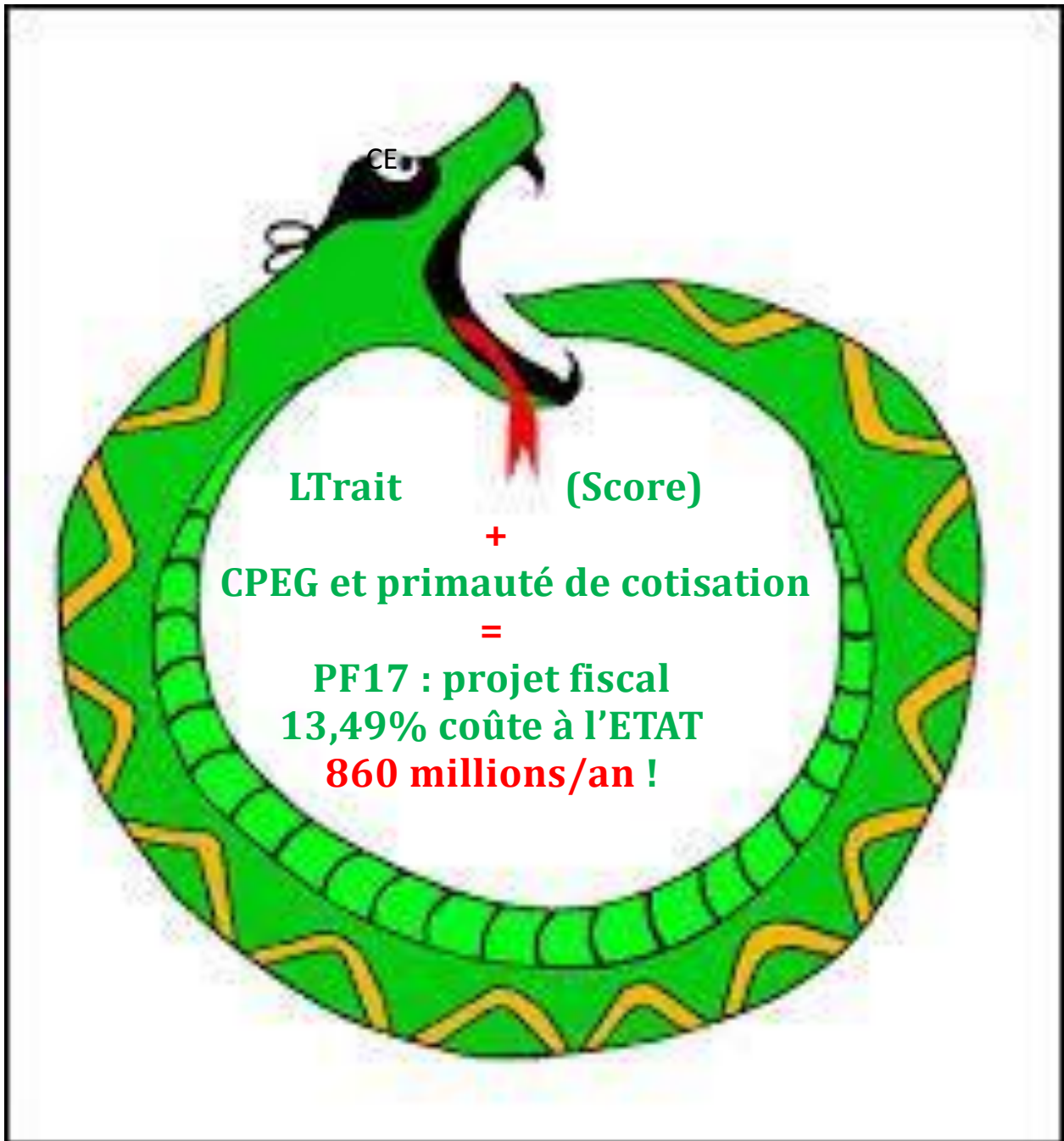


Démantèlement du service public par le Conseil d'Etat :



Le service public est un serpent qui va se manger la queue

TROIS PROJETS DE LOI POUR UNE ATTAQUE GLOBALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

1. Objectif du Conseil d'Etat : **PF17**

Après le refus de RIE3 par le peuple, le Conseil d'Etat (CE) persiste à vouloir faire un cadeau fiscal aux entreprises avec un projet de loi genevois, le PF17 (imposition des entreprises à 13,49% au lieu de 16%). Il faut savoir que les petites entreprises ne verront pas leur bénéfice s'accroître.

Pour compenser le déficit de recettes fiscales, il doit faire des économies à hauteur de **860 millions par an**, sur les dépenses donc sur nos salaires et nos postes de travail, et bien entendu sur la qualité du service à la population genevoise.

Comment ?

2. Score/ LTrait :

Principalement par une nouvelle manière d'évaluer les fonctions et de les rémunérer... le projet SCORE cache la volonté de privatiser plusieurs secteurs et en diminuant le plus possible les personnes rémunérées par l'état. (voire externalisation des services EMS et des nettoyeurs aux HUG et au DIP). D'ailleurs l'échelle des salaires dite Score n'est qu'un paravent à la loi LTrait qui octroie au Conseil d'Etat la rédaction du règlement d'application de cette loi occulte et les retire au Grand Conseil en stipulant qu'il y a possibilité de rétrogradation des fonctions et possible ajustement des salaires en fonction du contexte économique.

Il faut souligner aussi la délégation de compétences en chaîne auprès des conseils d'administration, concernant les prérogatives de politique salariale (la grille salariale avec fixation du montant, de l'indexation et des annuités des salaires, octroi de privilèges supplémentaires aux cadres, etc...)

Glissement politique dangereux !

3. Mais cette volonté se heurte à un problème : la CPEG.

En effet, l'Etat est garant des finances de la caisse, et sa structure actuelle en primauté de prestation et en capitalisation partielle, ne permet pas de mettre en place ce qui est évoqué plus haut, parce que son financement est calculé avec une progression des cotisants de 1% par an et une grille salariale intégrant le versement de l'annuité, tout cela sur quarante ans !

Donc pas de privatisation et de baisse des salaires massive, la CPEG n'est pas prévue structurellement pour le licenciement et l'Etat garant de la CPEG devrait payer des milliards s'il voulait sortir des cotisants de la CPEG.

D'ailleurs, des circonstances externes à la caisse (principalement baisse du taux technique), contraignent l'état à la recapitaliser.

Et c'est bien en usant de cet argument que le CE saisi cette occasion pour imposer sa volonté et nous fait le chantage suivant : « Nous capitalisons à hauteur de 4,7 milliard si vous passez en primauté de cotisation ». Ceci sous couvert de souplesse et de modernité : argent contre primauté de cotisation = portes ouvertes à toutes les fluctuations des taux bancaires possibles.

Nous nous mobilisons et annonçons un préavis de grève parce que :

Le CE matérialise son attaque globale en déposant les trois projets de loi suivants :

1. PF 17, pour faire un cadeau fiscal (860 millions) en favorisant la classe de la société déjà très aisée.
2. Un projet de loi CPEG, avec passage en primauté de cotisation qui « donne » 4.5 mia à la caisse, MAIS dont l'Etat récupère la plus grande partie par une hausse massive des cotisations employées, une baisse importantes des prestations, la perte pour la caisse de la garantie financière de l'Etat et surtout cette dernière devenant insensible au nombre de cotisants et au montant de leurs salaires = **privatisations et baisse de rémunération.**
3. Le projet SCORE, échelles salariales déposées sous le nom de Ltrait évalue les fonctions d'une manière opaque ; le Conseil d'Etat s'arroge la rédaction du règlement d'application de la loi avec possibilité d'adapter les salaires en fonction du contexte économique